

foi. Quoique leur pays fût isolé dans des contrées reculées, leur cœur n'a pas cessé de se donner à notre dynastie. Ensuite, on a placé sur le trône votre personne; vous avez su continuer la ligne de conduite de vos prédécesseurs; d'une manière constante vous possédez le talent de diriger ceux qui vous sont soumis; de plus en plus vous affermissez votre volonté de servir l'empereur. C'est pourquoi je vous nomme par brevet roi du *Pou-lu*. Vous donc, recevez avec respect ce brevet conforme aux règles; ne négligez point la vertu et la justice; protégez éternellement votre pays afin de le léguer à vos descendants. Comment ne seriez-vous pas attentif?

(Chapitre 997, p. 3 v°).

La première année *t'ien-pao* (742), le neuvième mois, comme *Hie-ki-li fou* (*beg?*), fils du roi du royaume de *Hou-mi* (Wakhân), avait envoyé un ambassadeur pour présenter une requête dans laquelle il demandait à rompre avec les *T'ou-po* (Tibétains) et à venir se soumettre, on lui fit présent d'un brevet de fer ainsi conçu:

«O vous, *Hie (-ki)-li fou*, fils du roi de *Hou-mi* (Wakhân)! En général, on peut confier la charge de servir de barrière et de protection (à l'empire), mais on ne le fera que pour ceux-là seuls qui sont dignes de confiance; les actes de vertu et de justice peuvent être accumulés, et, même si c'est au loin, on ne fait aucune différence (entre eux et les actes analogues qui sont accomplis en Chine même). Vos ancêtres étaient habituellement attachés à l'empire; ils communiquaient (avec nous) par ambassadeurs d'une manière constante; les traductions de leurs missives arrivaient l'une après l'autre. Quand votre père fut monté à son tour sur le trône, il se trouva récemment empêché par un redoutable voisin; il subit les ordres d'une puissance méchante<sup>1)</sup>; il dut donc renoncer à ses intentions premières. Maintenant, voici qu'il peut nous présenter ses sentiments sincères et secrètement il compte faire retour à l'affection (pour la Chine). Si ce n'était pas que son cœur projetait<sup>2)</sup> des plans de longue portée, comment aurait-il pu conserver ainsi ses idées anciennes? Songeant à une telle sincérité et à un tel dévouement, nos félicitations n'en sont que plus fortes. Maintenant, ô grand dignitaire, je vous confère un écrit vermillon et un brevet de fer<sup>3)</sup>

1) Les Tibétains.

2) Au lieu de 語, lisez 謀.

3) 丹書鐵券. Cette expression désigne les pièces officielles qui conféraient l'investiture d'un fief à un seigneur; cf. *Ts'ien Han chou*, chap. I, b, p. 10 r°: 又與功臣剖符作誓丹書鐵契金匱石室藏之宗廟. «En